

Image not found or type unknown



Résiliation d'une caution

Par **raboy38**, le **14/04/2009** à **12:30**

Bonjour,

Je me suis portée caution solidaire de mon frere il y a un peu plus de 3 ans, le bail a été renouvelé il y a quelques mois. J'ai envoyé un recommandé au gestionnaire du bien 6 mois avant la fin du contrat de 3 ans afin de me désolidariser de mon frère. Pouvez vous me dire si ce courrier est valable ou si je suis responsable du paiement du loyer s'il ne paie plus pendant le renouvellement du contrat de location ?

Merci de votre votre retour.